

**Analyse
sectorielle**

Février 2026

Souveraineté Alimentaire en France et au Royaume-Uni

*Faciliter les échanges commerciaux
transmanche et valoriser l'AgriTech*

agriDées
RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER

CROSS
CHANNEL
Institute

By the
**FRANCO
BRITISH**
Chamber



Sommaire

Avant-propos

Échanges agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni : <i>Données et chiffres clés</i>	7
---	---

Maîtriser la réglementation sur les produits sanitaires et phytosanitaires (SPS) : Un avantage compétitif clé dans les échanges de produits alimentaires entre la France et le Royaume-Uni	15
---	----

La sécurité alimentaire dans un système alimentaire européen partagé : une perspective britannique	23
---	----

Le Royaume-Uni et la France, leaders de l'AgriFoodTech	29
---	----

L'apport des nouvelles technologies pour les collaborations de nos agricultures françaises et britanniques	34
---	----



Avant-propos



Olivier Campenon
Chairman, The Cross-Channel Institute



Charles Meaudre
Président, Agridéas

En l'espace de quelques années, la souveraineté alimentaire s'est imposée comme un enjeu stratégique de premier plan, en France comme au Royaume-Uni. Longtemps appréhendée sous le seul angle agricole, elle se situe désormais au carrefour de questions essentielles : compétitivité économique, dérèglement climatique, sécurité et cohésion sociale.

C'est à partir de ce constat partagé que le Cross-Channel Institute — think tank de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique — et Agridéas, think tank de l'entreprise agricole, ont décidé d'engager conjointement une réflexion approfondie sur les relations agricoles et agroalimentaires entre nos deux pays. Très vite, la souveraineté alimentaire s'est révélée être une grille de lecture particulièrement féconde tant nos économies demeurent interdépendantes, y compris dans le contexte du nouvel accord de commerce et de coopération en 2021 et du UK-EU Reset.

Les signaux d'alerte sont nombreux. La France pourrait voir sa balance commerciale agricole s'inscrire durablement dans le rouge dès 2025. Le Royaume-Uni connaît cette situation depuis plusieurs années déjà, avec une dépendance structurelle aux importations. Dans un environnement international marqué par les tensions géopolitiques, les risques de conflits, la multiplication des barrières commerciales et les fragilités logistiques, cette dépendance accroît les vulnérabilités de nos deux nations.

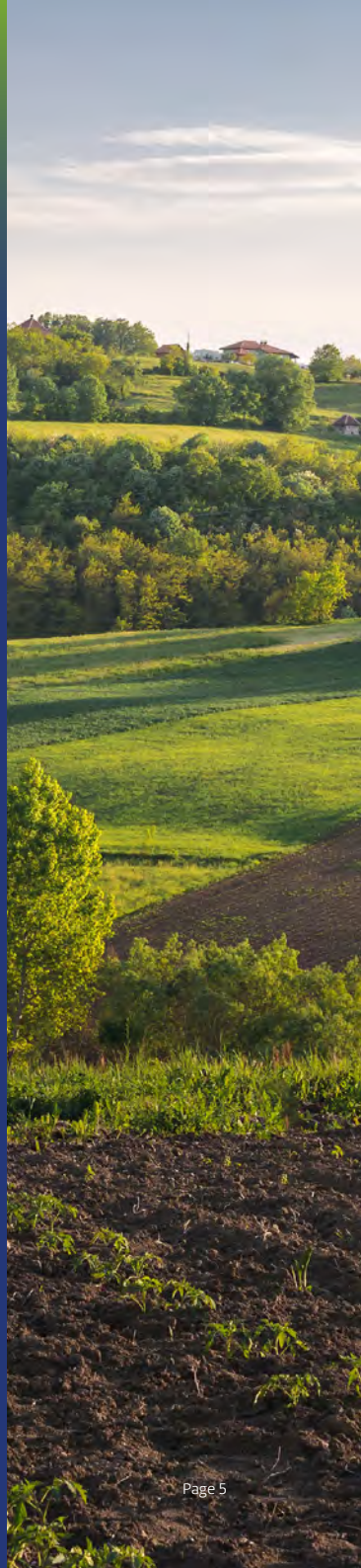
À ces défis s'ajoute l'impact croissant du changement climatique qui se traduit par des événements extrêmes de plus en plus fréquents (précipitations et températures) : pression sur les rendements et les conditions d'élevage, tensions sur les ressources naturelles, et en particulier l'accès à l'eau. Les filières agricoles françaises et britanniques sont confrontées à des mutations profondes, qui affectent directement les producteurs — dont la viabilité économique est mise à l'épreuve — comme les consommateurs, pour lesquels l'accès à une alimentation de qualité à un prix abordable demeure une préoccupation majeure.

Dans ce contexte, renforcer la coopération transmanche apparaît non seulement souhaitable, mais indispensable. Agridéas et le Cross-Channel Institute, fidèles à leur vocation d'analyse indépendante, d'expertise sectorielle et de dialogue entre acteurs publics et privés, ont souhaité unir leurs regards et leurs compétences pour éclairer ces enjeux structurants.

Cette étude, intitulée « *Souveraineté alimentaire en France et au Royaume-Uni – Faciliter les échanges commerciaux transmanche et valoriser l'AgriTech* », poursuit un double objectif. Elle dresse d'abord un état des lieux précis des échanges agricoles et agroalimentaires entre nos deux pays, afin de mieux cerner les interdépendances existantes et les fragilités structurelles. Elle met ensuite en lumière le rôle déterminant que peuvent jouer les nouvelles technologies avec l'AgriTech pour renforcer la résilience des agriculteurs et des filières, sécuriser les chaînes d'approvisionnement et accompagner la transition vers des modèles plus robustes et durables.

Nos travaux montrent clairement que l'innovation n'est plus périphérique : elle est devenue centrale. Digitalisation, automatisation, optimisation de l'usage de l'eau, réduction des pertes, nouvelles sources d'énergie renouvelable, les solutions déployées en agriculture dans le cadre de la bioéconomie apportent d'ores et déjà des réponses concrètes à des défis très opérationnels. La France et le Royaume-Uni disposent d'un remarquable réseau d'innovations technologiques et d'un écosystème d'investissement particulièrement dynamique. La combinaison de ces forces constitue un levier puissant pour renforcer notre souveraineté alimentaire commune.

Cette publication se veut à la fois un outil de compréhension, un espace de dialogue et une invitation à l'action. Face à l'ampleur des défis, investir dans l'innovation, structurer des partenariats transmanche et soutenir les acteurs de terrain ne relèvent plus du choix, mais de la nécessité. C'est à cette condition que pourra se construire une souveraineté alimentaire durable, résiliente et partagée entre nos deux pays.







Échanges agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni : Données et chiffres clés



Quentin Mathieu
Responsable entreprises et Prospective économique
Agridées

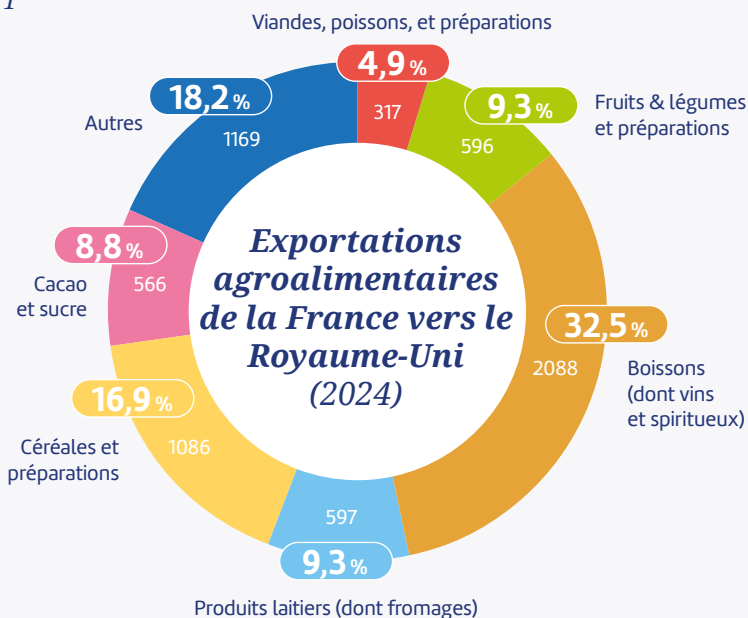
Le Royaume-Uni et la France entretiennent une relation commerciale privilégiée, caractérisée par d'intenses échanges historiques tous produits confondus. En 2024, les exportations de la France vers le Royaume-Uni se sont élevées à 37,7 milliards d'euros, tandis que les exportations britanniques vers la France ont atteint 26,9 milliards d'euros. Ce commerce réciproque ancre l'Union européenne comme partenaire commercial privilégié du Royaume-Uni, et permet à la France de dégager un excédent de plus de 10 milliards d'euros, vital pour l'équilibre des comptes nationaux.



Dans le domaine agroalimentaire, et toujours en 2024, la France constitue le **premier client** du Royaume-Uni pour ses exportations agroalimentaires et son **deuxième fournisseur** de denrées, derrière les Pays-Bas. Les Britanniques représentent historiquement un débouché majeur pour les produits français à forte valeur ajoutée, notamment les **vins** (plus de **2 milliards d'euros**), les **céréales** (plus de **1 milliard d'euros**) et les **fromages** (environ **600 millions d'euros**), comme illustré à la Figure 1.

La France est, pour sa part, un client clé pour les produits britanniques de la **pêche** (environ **900 millions d'euros**), certains **produits carnés** (viande ovine et pièces de viande bovine en tête, pour près de **700 millions d'euros**), ainsi que pour des produits fromagers et des spiritueux emblématiques tels que le **cheddar**, le **gin** ou le **whisky**.

Figure 1



Source : Eurostat, Agridées treatment **en millions d'euros**

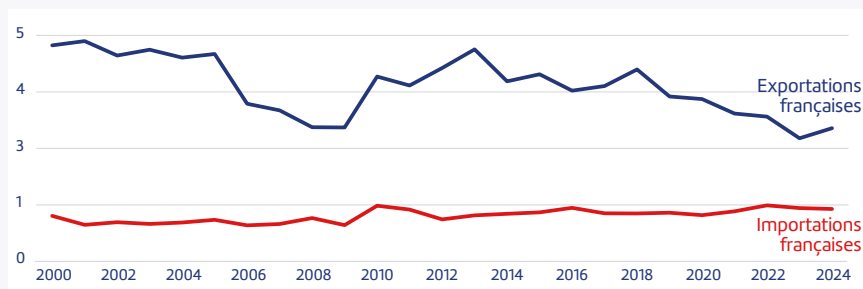
Cette relation traduit l'intérêt et le partage mutuel du patrimoine gastronomique de part et d'autre de la Manche, et témoigne d'une certaine résilience malgré les bouleversements géopolitiques et politiques majeurs des dernières années. Toutefois, le Brexit a eu des impacts considérables sur la poursuite de ce commerce, marqué par une érosion des volumes exportés par la France vers le Royaume-Uni et par un renchérissement des coûts d'échange entre les deux pays.

Les volumes de denrées alimentaires expédiés par la France se sont ainsi progressivement contractés au cours de la dernière décennie, affichant une baisse cumulée de 25 %, soit l'équivalent d'environ un million de tonnes de marchandises agroalimentaires par rapport à la période ex ante du Brexit (cf. Figure 2). Cette chute est particulièrement marquée entre 2021 et 2022, avec la mise en œuvre de l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, période au cours de laquelle les exportations agroalimentaires françaises ont diminué de 500 000 tonnes en l'espace d'un an.



Figure 2 **Échanges commerciaux agroalimentaires en volume entre la France et le Royaume-Uni**

en millions de tonnes



Source : Eurostat

Cette tendance s'explique par plusieurs phénomènes et mécanismes économiques.



La montée structurelle de l'inflation au Royaume-Uni depuis l'annonce du Brexit a contraint les consommateurs britanniques à procéder à des arbitrages de consommation au détriment de produits

à forte valeur ajoutée, tels que les fromages et les vins sous appellation. Par ailleurs, les tensions observées sur l'offre mondiale de certaines matières premières ont entraîné un renchérissement des prix, détournant la demande britannique pour les produits français au profit d'autres pays, dans un contexte où le Royaume-Uni a conclu des accords commerciaux avec des pays tiers afin de diversifier ses approvisionnements.

Entre 2016 et 2024, les volumes d'exportation de boissons, dont les vins, en provenance de France ont ainsi diminué de 15 %. L'ensemble des produits de grandes cultures et cultures industrielles affiche également des replis très significatifs : - 40 % pour le sucre, - 30 % pour les céréales et - 20 % pour les cultures oléagineuses.



Le second facteur explicatif de la chute des volumes est lié à la **montée des barrières non tarifaires et des coûts logistiques** qui ont sévèrement affecté le commerce franco-britannique depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de commerce et de coopération en 2021.

Ces coûts résultent des nombreuses difficultés techniques rencontrées lors des contrôles sanitaires et des procédures de dédouanement à la frontière, entraînant des retards de livraison et des coûts supplémentaires (pertes de produits, pénalités logistiques, frais d'assurance), qui touchent plus particulièrement les produits périssables tels que le lait, les fruits et légumes ou la viande. À titre d'illustration, les volumes de produits laitiers expédiés par la France ont chuté de 30 %, et ceux de fruits de 13 % par rapport à la moyenne décennale. Les légumes ont également subi un important contrecoup lors de la mise en œuvre de l'accord de 2021, avec une baisse de moitié des exportations dès 2022, même si la situation s'est ensuite partiellement normalisée grâce à l'adaptation des exportateurs français aux nouvelles exigences réglementaires.

Cette situation ne concerne pas uniquement la France, mais l'ensemble des échanges entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Une étude publiée dans la revue *The World Economy*¹ a estimé que la mise en œuvre de l'accord et les frictions liées aux barrières non tarifaires avaient provoqué :



Une baisse des exportations britanniques vers l'Union européenne de -36 % en valeur et de - 46 % en volume ;



Une baisse des importations britanniques en provenance de l'Union européenne comprise entre - 23 % et - 37 % en volume et de - 14 % à - 29 % en valeur



Une réduction comprise entre - 35 % et - 45 % de la variété des produits alimentaires européens expédiés vers le Royaume-Uni, traduisant l'exclusion de nombreuses entreprises européennes de petite et de moyenne taille du marché britannique dans ce nouveau cadre commercial.

¹ Du, J., Shepotylo, O., & Shi, Y. (2025). Trade Disintegration and Agri-Food Trade: United Kingdom Exit From EU. *The World Economy*.



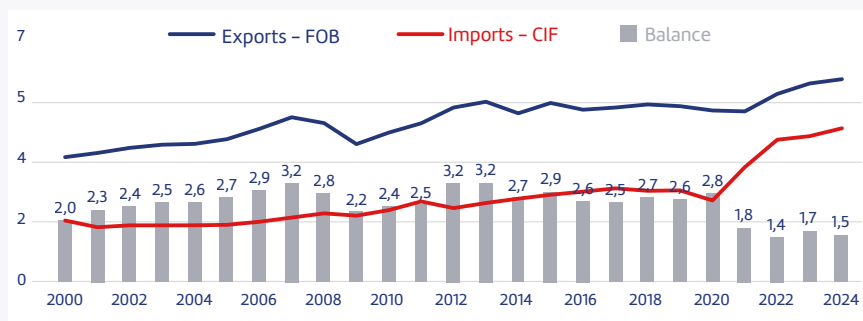
Ce constat est particulièrement perceptible pour les échanges franco-britanniques. Globalement, l'excédent agroalimentaire français avec le Royaume-Uni, proche de 3 milliards d'euros, a presque été divisé par deux en valeur au cours des cinq dernières années (cf. Figure 3). Cette évolution s'explique par la dégradation des volumes exportés vers le Royaume-Uni et, à l'inverse, par le renchérissement des coûts d'importation des produits britanniques.

Il convient toutefois de mettre cette évolution en perspective avec les asymétries de déclarations douanières et la position de la France en tant que principal bureau de dédouanement des marchandises britanniques à destination du marché européen. Cet effet de « hub » tend à surévaluer les importations dans les statistiques françaises, dans la mesure où environ 30 % des marchandises agroalimentaires britanniques transitent par la France, et qu'un tiers de ces volumes est destiné aux autres États membres.

Le relèvement des coûts contractuels (fret, assurances), compte tenu du risque logistique et juridique accru, contribue également à cette surestimation. Cet effet est particulièrement concentré sur les produits de la mer et la viande ovine, ce qui tend à introduire un biais dans les statistiques d'importations de la France en provenance du Royaume-Uni, et donc à relativiser la dégradation du solde français avec le partenaire britannique. Notons aussi que le relèvement des exportations agroalimentaires françaises malgré la baisse des volumes exportés (cf. Figure 1) provient principalement d'un effet prix lié à l'inflation constatée sur les principales matières premières agricoles au niveau mondial. En résumé, le relèvement simultané des flux bilatéraux en valeur ne traduit pas la réelle tendance des échanges franco-britanniques, qui se dégradent au regard de la chute des volumes réellement commercialisés.

Figure 3 *Échanges commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni*

en milliards d'euros



Source : Eurostat, Agridées treatment



Redynamiser les échanges et renforcer les relations entre opérateurs franco-britanniques redevient donc une nécessité stratégique pour les deux nations, dans une géopolitique mondiale de plus en plus imprévisible et où les enjeux de souveraineté alimentaire dépassent désormais les seules frontières nationales.

La situation actuelle est préjudiciable tant pour les consommateurs, qui font face à des produits plus chers et moins variés, que pour les producteurs confrontés à des difficultés croissantes d'accès aux marchés. Pour l'agriculture française, il est notamment urgent de sécuriser et de renforcer l'accès à des marchés exportateurs rémunérateurs, dans un environnement commercial hostile où les produits à forte valeur ajoutée tels que les vins et les fromages font de plus en plus l'objet de mesures de rétorsion commerciale de la part de partenaires majeurs comme la Chine et les États-Unis.

Dans ce contexte, la perspective d'un accord sanitaire et phytosanitaire entre l'Union européenne et le Royaume-Uni représente une opportunité pour reconquérir cet objectif de relance des échanges, à condition pour les autorités britanniques : d'une part de s'engager dans un alignement dynamique de leur réglementation nationale avec la réglementation européenne ; d'autre part de reconnaître la Cour de Justice de l'Union européenne comme l'autorité compétente pour le traitement des contentieux commerciaux dans un cadre juridique commun.

C'est ainsi sur la base d'une confiance mutuelle retrouvée et d'un alignement par le haut des règles et des normes que les acteurs agroalimentaires français et britanniques renoueront avec un commerce prospère et bénéfique aux deux nations, tout en contribuant à la construction d'une souveraineté alimentaire robuste et fiable des deux côtés de la Manche.



La FVE (Fédération des Vétérinaires Européens) se félicite de ce projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique, qui souligne combien une coopération sanitaire et phytosanitaire solide, ainsi qu'un investissement continu dans les services vétérinaires — garants d'échanges sûrs et de confiance — constituent le socle d'un commerce agroalimentaire franco-britannique résilient. Les vétérinaires jouent un rôle central dans la protection de la santé et du bien-être animal, de la santé publique, dans la sécurité des aliments (y compris pour les animaux), ainsi que dans la facilitation de la circulation transfrontalière fluide et sécurisée des animaux et des produits.

Les professions vétérinaires de l'Union européenne et du Royaume-Uni ont toujours travaillé en étroite collaboration, partageant expertises, données de surveillance et bonnes pratiques de biosécurité afin de maîtriser les risques sanitaires et de renforcer la confiance du public. Cette coopération doit se poursuivre, et la FVE soutient pleinement toutes les initiatives visant à maintenir et à renforcer ces liens.

L'analyse sectorielle franco-britannique, fondée sur des faits, des chiffres clés et des analyses relatives au commerce, à la sécurité alimentaire et à l'innovation AgriTech, contribue à identifier des leviers d'amélioration en matière de surveillance conjointe des maladies, de reconnaissance mutuelle des normes et d'alignement réglementaire. Grâce à des orientations fondées sur les données et à des recommandations opérationnelles, ce projet pourra soutenir les services vétérinaires, les autorités et les acteurs économiques dans le renforcement de la coopération au sein du système agroalimentaire valorisant ainsi le rôle de la profession vétérinaire et bénéficiant à la société dans la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sûres, durables et résilientes.

*FVE
(Fédération des Vétérinaires Européens)*





Cinq ans après le Brexit, la fluidité des échanges agroalimentaires franco-britanniques repose sur une double exigence : l'alignement réglementaire et l'anticipation sanitaire. L'initiative d'un espace SPS (Sanitaire et Phytosanitaire) commun offre une perspective pragmatique, à condition de garantir un haut niveau de protection. Mais au quotidien, c'est la coordination des systèmes de veille qui façonne la résilience des filières. L'expérience récente de l'influenza aviaire a rappelé que l'alerte précoce et le dialogue technique, côté français comme britannique, sont déterminants pour éviter des ruptures commerciales. Ce sont à la fois les vétérinaires inspecteurs, les vétérinaires praticiens et les vétérinaires épidémiologistes qui assurent cette continuité entre terrain et norme. Renforcer les échanges de données, former aux inspections croisées et reconnaître mutuellement nos standards, c'est sécuriser les flux et affirmer une souveraineté sanitaire partagée. C'est aussi réaffirmer que la sécurité alimentaire repose sur des alliances de confiance, pas sur des murs administratifs.

SNVEL
(Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral)



Maîtriser la réglementation sur les produits sanitaires et phytosanitaires (SPS) :

Un avantage compétitif clé dans les échanges de produits alimentaires entre la France et le Royaume-Uni



Noam Gamondes

Business Development Project Manager
Getlink

Note : Si l'Irlande du Nord appartient juridiquement au territoire douanier du Royaume-Uni, elle applique, conformément au Windsor Framework, les règles sanitaires et phytosanitaires de l'Union Européenne (UE). Ce régime doublé, unique au monde, a permis d'éviter le rétablissement d'une frontière physique entre le Royaume-Uni et l'UE sur l'île d'Irlande à l'issue du Brexit.



Deux régimes exigeants mais distincts pour les échanges de produits alimentaires entre les États-membres de l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Depuis la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne, les entreprises qui échangent des biens agricoles et agroalimentaires entre les États-membres de l'UE et le Royaume-Uni doivent s'adapter à deux régimes SPS distincts de part et d'autre de la Manche.

Pour les flux d'export vers le Royaume-Uni, les produits agroalimentaires importés sont soumis à des **exigences de contrôle variables selon la catégorisation de risque** assignée aux marchandises : risque élevé, moyen ou faible.

Pour les flux d'import vers l'Union européenne, 100 % des lots réglementés (animaux, produits d'origine animale, végétaux soumis à restriction) en provenance de pays tiers **font l'objet d'un double contrôle documentaire et physique.**



Les nouvelles obligations de contrôles SPS ont affaibli la compétitivité-prix des produits alimentaires échangés entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

- 1. La certification sanitaire des produits et les redevances de contrôle à la frontière induisent des coûts directs de plusieurs centaines de millions d'euros par an pour les entreprises.**

Des deux côtés de la Manche, les entreprises exportatrices doivent désormais faire certifier leurs produits par des vétérinaires agréés. Le coût unitaire d'un certificat sanitaire varie de 100€ à plus de 300€, selon la nature du produit et le prestataire.

Autre charge directe : les redevances et frais de contrôle à la frontière, pour financer les nouvelles infrastructures dédiées à l'inspection des produits importés soumis à contrôle sanitaire et phytosanitaire. Ces coûts varient de quelques dizaines d'euros par lot jusqu'à une centaine d'euros en France et au Royaume-Uni.

À l'échelle macroéconomique, ces nouvelles formalités représentent une charge non négligeable pour les entreprises qui échangent des produits agricoles et agroalimentaires entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le gouvernement britannique lui-même évalue à environ **330 millions de livres sterling par an** le coût supplémentaire total qu'entraînent les contrôles à l'import sur les produits agroalimentaires issus de l'UE.

- 2. Les retards logistiques et la charge administrative engendrent des coûts indirects.**

Avant le Brexit, les échanges agroalimentaires intra-européens se faisaient en flux quasiment libres. À Sevington (Kent), principale porte d'entrée côté britannique pour les produits UE par camion, le **temps moyen d'un véhicule sur site en septembre 2025 était de 3 h 17** (hors pause réglementaire du chauffeur). Dans certains cas de pic d'activité ou de chargements complexes, **l'attente totale peut dépasser 5 heures.**

Pour les transporteurs et les clients, cette attente se traduit par des coûts **d'immobilisation du matériel** (camions bloqués) **et du personnel** et **une consommation d'énergie accrue** (groupes frigorifiques tournant pendant l'attente). En outre, des pénalités de retard s'appliquent fréquemment si la livraison dépasse les créneaux prévus, sans même compter la perte potentielle de revenus sur la marchandise périssable en cas de dépassement de la date limite de consommation.



En effet, pour les **produits ultra-périssables, l'impact peut devenir critique** : quelques heures de décalage suffisent à altérer la valeur commerciale. Ce risque opérationnel, difficile à chiffrer précisément, incite malheureusement certains fournisseurs à renoncer à exporter les produits les plus sensibles ou à en augmenter fortement les prix pour compenser l'incertitude.

Par ailleurs, **le besoin en ressources humaines supplémentaires** pour gérer ces formalités douanières et sanitaires constitue également un poste de coût important pour les entreprises, d'autant plus que les experts de la réglementation sanitaire et phytosanitaire sont rares et que leur formation est longue.



La maîtrise de la réglementation SPS limite les obstacles opérationnels et engendre des gains économiques (études de cas).

1. L'importance d'une conformité documentaire irréfutable (étude de cas n°1)

Getlink Customs Services, le pôle dédié aux formalités douanières et réglementaires du groupe Getlink, est intervenu pour débloquer en urgence un lot de viande porcine importé du Royaume-Uni et bloqué au SIVP (Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) du port de Calais. En effet, le certificat sanitaire présentait une ligne barrée sans paraphe du vétérinaire. Or, tout ajout, rature ou correction sur un certificat sanitaire doit être contresigné et tamponné par le vétérinaire certificateur, sans quoi le document peut être refusé au poste d'inspection comme non valide. **Ainsi, un seul tampon manquant sur une case modifiée peut immobiliser un camion entier.** Si le transporteur a pu finalement obtenir un nouveau document conforme grâce à l'assistance de Getlink Customs Services, il a néanmoins perdu une demi-journée avant de pouvoir poursuivre sa route.

Cette rigueur administrative, certes nécessaire pour garantir l'authenticité des certificats, représente un vrai casse-tête pour les opérateurs peu expérimentés. Par conséquent, la relecture minutieuse des certificats avant expédition est devenue une étape incontournable. Certaines entreprises ont mis en place des check-lists qualité internes, et les prestataires comme Getlink Customs Services offrent un service de pré-vérification des certificats (concordance des codes HS, des poids, des cachets officiels, etc.) pour éviter ces erreurs aux lourdes conséquences.



2. L'importance de combiner l'expertise sanitaire et phytosanitaire avec l'expertise douanes (étude de cas n°2)



Getlink Customs Services a également accompagné une entrepreneuse française, commercialisant des compléments protéinés à base de whey, qui s'est retrouvée en grande difficulté à cause d'un lot bloqué à l'import depuis la GB.

Début 2022, son premier lot expédié depuis le Royaume-Uni est refusé au SIVEP français, puis renvoyé à l'expéditeur, sans explication claire et moyennant de lourds frais de dossier.

En analysant le cas, Getlink Customs Services identifie un double problème : d'une part, le **code douanier utilisé était inadéquat** (classant le produit dans une catégorie nécessitant un certificat sanitaire plus contraignant) ; d'autre part, le **site de production britannique n'était pas enregistré correctement** auprès des autorités britanniques (agréments incomplets).

En collaboration avec l'entrepreneuse, un plan d'action est monté :

- **Côté britannique**, mise à jour des **agréments d'usine** auprès du *Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)*, recours à un **vétérinaire certificateur spécialisé** pour revoir le libellé du produit et établir un certificat conforme à la bonne catégorie.
- **Côté France**, révision du code douanier sur la base de la composition exacte du produit et accompagnement de la nouvelle importation via Calais avec un dossier parfaitement en règle.

Bilan : Notre cliente a pu présenter sa marchandise une nouvelle fois à la frontière, passer les contrôles au SIVEP et reprendre ses ventes. Mais elle aura perdu du temps, payé deux certifications au lieu d'une et des frais logistiques supplémentaires. Ce cas illustre le coût de la courbe d'apprentissage réglementaire post-Brexit : une erreur de classification ou d'agrément peut anéantir la rentabilité d'un envoi, d'où l'importance d'un **accompagnement expert** pour les PME dès la conception d'un projet d'import ou d'export.

Ces deux cas montrent que le principal risque économique des contrôles sanitaires et phytosanitaires n'est pas tant de payer une redevance de 30 € ou 30 £ lors du passage de la frontière, mais de subir un délai imprévu ou un refus qui désorganise la chaîne logistique.

La clé pour les opérateurs est donc d'anticiper et de fiabiliser chaque étape : qualité des documents, choix du bon corridor et du bon créneau de contrôle, coordination étroite avec les vétérinaires certificateurs et les autorités douanières et sanitaires.



L'Union européenne et le Royaume-Uni cherchent à ajuster la réglementation sur les produits sanitaires et phytosanitaires pour renforcer la compétitivité et la résilience de leurs échanges alimentaires.

1. Plus de cinq ans après le Brexit, la souveraineté retrouvée en matière de contrôles sanitaires a un prix : celui de la complexité et de la friction des échanges commerciaux.

Du point de vue de la souveraineté et de la traçabilité alimentaire, le bilan est positif : chaque territoire (Union européenne comme Royaume-Uni) maîtrise désormais pleinement les contrôles sur ce qui entre chez lui, et peut appliquer ses normes sans compromis.

L'Union européenne a pu préserver son « bouclier sanitaire » très strict en contrôlant désormais les produits britanniques comme n'importe quelle importation de pays tiers (ce qui protège ses filières agricoles des maladies et risques extérieurs).

Le Royaume-Uni, importateur net dans les échanges de produits agricoles et agroalimentaire avec l'Union européenne, a pu définir un régime sur mesure adapté à son appréciation du risque. Les fréquences d'inspection sont notamment modulées de façon plus flexible que ne le fait l'Union européenne.

Sur le plan de la sécurité sanitaire, aucun incident majeur n'a été à déplorer : les systèmes de certification et de contrôle en place ont maintenu un niveau de sûreté équivalent à l'époque pré-Brexit. **Cependant, du point de vue de la compétitivité économique, le constat est plus mitigé.**

Les temps d'attente aux frontières se traduisent par une baisse d'efficacité logistique et des surcoûts qui pénalisent les entreprises et peuvent in fine renchérir les prix pour le consommateur. Ces coûts se chiffrent en centaines de millions d'euros par an et ont contribué à une contraction de certains échanges de produits agricoles et agroalimentaires entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Les pouvoirs publics des deux côtés de la Manche en sont conscients et cherchent des solutions pour atténuer ces frictions sans compromettre la sécurité alimentaire.

Plusieurs leviers d'optimisation sont identifiés à ce stade :



Renforcement des moyens humains et techniques aux points de contrôle : par exemple, la France a recruté des vétérinaires supplémentaires (y compris de nationalité étrangère grâce à un décret de 2019) et converti des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée pour stabiliser les équipes SIVEP. Le Royaume-Uni a amélioré les infrastructures de Sevington et mène un projet interministériel sur son avenir afin d'optimiser son utilisation.



Coopérations bilatérales et reconnaissance mutuelle : c'est l'objet de la future zone sanitaire et phytosanitaire commune en cours de négociation. Un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni pourrait, par exemple, aboutir à reconnaître réciproquement l'équivalence de certaines normes et donc à supprimer l'exigence de certificat pour certains produits jugés peu à risque, ou à effectuer des contrôles communs (un lot inspecté par le Royaume-Uni ne serait plus systématiquement réinspecté à l'entrée de l'UE, et vice-versa). Cela réduirait drastiquement les coûts de conformité. La contrepartie, toutefois, serait une convergence réglementaire plus étroite : un dilemme politique entre souveraineté et intégration. Néanmoins, la pression des entreprises semble pousser dans la direction d'un compromis.



Approche pragmatique du risque : en attendant un éventuel accord sur une zone SPS commune, le Royaume-Uni ajuste déjà son modèle pour le rendre soutenable. Par exemple, il maintient la possibilité d'auto-déclaration de certaines informations et pratique l'auto-validation de certains lots à faible risque (auto-clearance) pour ne pas submerger les sites d'inspection.

En conclusion, la période post-Brexit a mis en lumière la sécurité et la traçabilité alimentaires, mais aussi son coût opérationnel en dressant des barrières dans un commerce autrefois sans friction. L'Union européenne et le Royaume-Uni semblent désormais chercher à **reconstruire un espace d'échanges plus fluides** sans revenir sur les acquis de souveraineté.

D'ici là, les entreprises doivent continuer d'investir dans la conformité pour en faire un avantage compétitif : celles qui réussissent à naviguer dans ce double cadre exigeant en minimisant délais et surcoûts en tirent un bénéfice face à des concurrents moins organisés. **Chez GCS, nous donnons les moyens à nos clients de transformer ces obligations en opportunité pour aboutir à une performance durable** grâce à des flux à la fois sûrs, rapides et économiquement viables sur le long terme.



Dans les échanges agricoles et agroalimentaires entre la France et le Royaume-Uni, la question n'est plus seulement de faire circuler des marchandises, mais de faire circuler de la confiance. Poisson, viande, légumes, produits secs : ces flux demeurent stratégiques des deux côtés de la Manche, alors même que l'environnement réglementaire, sanitaire et documentaire évolue en permanence. Dans ce contexte, le rôle des transporteurs, logisticiens et déclarants en douane devient déterminant : ils structurent la maîtrise des documents, l'application des règles de l'Union européenne et du Royaume-Uni, et la traçabilité de bout en bout qui conditionne la sécurité alimentaire comme la continuité des approvisionnements.

Cette traçabilité n'est pas un supplément ; elle est la preuve opérationnelle qui réduit le risque, facilite le contrôle et sécurise les responsabilités. Elle s'appuie sur une analyse rigoureuse des risques douaniers propres au sanitaire, sur des dispositifs de contrôle et sur des points dédiés, dont les SIVEP, c'est-à-dire des postes frontaliers d'inspection vétérinaire et phytosanitaire. La qualité du travail réalisé en France, au croisement des exigences et de l'exécution, mérite d'être reconnue. Pour un groupe paneuropéen comme Groupe Sterne, transporteur, logisticien et opérateur en douane, anticiper la complexité, la normalisation et l'évolution des dispositifs reste la condition sine qua non pour fluidifier les échanges, tenir les délais et préserver la souveraineté alimentaire.

Loïc Chavaroché

*Directeur qualité, sécurité, sureté,
environnement, RSE - ESG, Groupe Sterne*





Dans le cadre des échanges agricoles et agroalimentaires entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, BLR BELLEREAUX occupe une position stratégique au cœur de ces flux, grâce à une implantation physique sur les deux principaux points d'entrée post-Brexit : Calais et Dunkerque.

Le pôle d'expertise en marchandises périssables de BLR BELLEREAUX permet de maintenir une veille réglementaire étroite et continue, en lien direct avec les autorités sanitaires compétentes (SIVEP et DGAL), afin de suivre précisément l'évolution des réglementations.

Selon notre analyse, les enjeux à venir concernent principalement les produits composés, intégrant à la fois des ingrédients d'origine animale et végétale. Leur complexité croissante entraîne des interprétations réglementaires parfois différentes d'un inspecteur à l'autre, avec des exigences documentaires variables.

Ces situations peuvent conduire à l'acceptation ou au rejet des marchandises à la frontière. En cas de refus, les coûts logistiques engendrés ont un impact significatif pour le client. C'est pourquoi notre vision repose sur la mobilisation d'experts tels que BLR BELLEREAUX en amont des premiers passages aux frontières, afin d'identifier précisément la réglementation applicable et de sécuriser les flux dès l'origine.

Clément Alloul

Directeur Général de BLR BELLEREAUX (filiale du Groupe BBL)





La sécurité alimentaire dans un système alimentaire européen partagé : une perspective britannique



Ged Manning

*Conseiller pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
British Embassy, Paris*

La sécurité alimentaire est devenue l'une des questions structurantes de l'agriculture européenne, non pas parce que la nourriture aurait disparu, mais parce que les conditions qui garantissent la stabilité des systèmes alimentaires sont devenues moins prévisibles. Au Royaume-Uni comme en France, les politiques agricoles sont de plus en plus façonnées par les mêmes pressions de fond : volatilité climatique, risques de maladies animales et végétales, tensions sur la main-d'œuvre et les intrants, perturbations géopolitiques et fluctuations plus marquées des prix des matières premières. Ces forces sont désormais structurelles plutôt qu'exceptionnelles, et elles se font sentir de manière parallèle de part et d'autre de la Manche. Elles montrent que la sécurité alimentaire touche directement à notre sécurité économique et nationale.

La sécurité alimentaire se comprend avant tout comme la capacité du système alimentaire à continuer de fournir, dans la durée, une alimentation sûre, abordable et nutritive, même lorsque ces pressions s'intensifient. **Cette approche correspond étroitement à la définition internationalement reconnue, fondée sur quatre piliers : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.** Ce qui a changé ces dernières années, c'est la place prise par ce dernier pilier. La stabilité est passée de la périphérie au cœur de la réflexion publique, influençant la manière dont les risques sont évalués et dont la résilience est recherchée.



Cette manière de penser s'inscrit naturellement dans l'approche française où les préoccupations de fond sont remarquablement proches : maintenir les capacités de production, garantir des revenus agricoles justes et durables, réduire l'exposition aux dépendances critiques et préserver la capacité à répondre collectivement aux chocs. En pratique, la sécurité alimentaire décrit une réponse partagée à des défis européens bien identifiés : soutenir l'agriculture, protéger les consommateurs et gérer la vulnérabilité dans un monde plus instable.



Ce défi commun est visible dans la structure même des systèmes alimentaires britannique et français. Le Royaume-Uni importe une part significative des denrées qu'il consomme. La France, tout en demeurant un grand pays producteur et exportateur agricole, est elle aussi profondément intégrée aux marchés européens et mondiaux pour les intrants, la transformation et la distribution. Les chaînes d'approvisionnement en aliments pour animaux, engrais, médicaments vétérinaires, matériel génétique, emballages et logistique relient directement et indirectement les deux pays.



Ces interconnexions sont déterminantes, car elles conditionnent la manière dont les chocs se propagent. Lorsque des événements climatiques affectent les récoltes, lorsque des risques sanitaires apparaissent ou lorsque les marchés mondiaux de l'énergie et des engrais se tendent, les effets se font sentir simultanément au-delà des frontières.

Les mouvements des prix des matières premières, en particulier, sont devenus un élément central de la sécurité alimentaire. Des hausses brutales mettent à l'épreuve le pouvoir d'achat des ménages et modifient les habitudes de consommation ; des baisses soudaines fragilisent la viabilité des exploitations et l'investissement de long terme. Dans les deux cas, la résilience dépend moins des frontières nationales que de la capacité du système à absorber la volatilité.



Concrètement, cela concerne chaque maillon de la chaîne alimentaire : du producteur en Écosse qui gère le coût des intrants et le risque sanitaire, aux transformateurs, transporteurs et distributeurs confrontés aux exigences réglementaires et logistiques, jusqu'au consommateur français pour qui le prix, la disponibilité et la confiance dans les normes se rejoignent au moment de l'achat.

C'est l'une des raisons pour lesquelles la sécurité alimentaire est devenue indissociable de considérations économiques et de sécurité plus larges. Au Royaume-Uni comme en France, les débats récents ont mis en évidence que la sécurité alimentaire ne relève pas uniquement de la production, mais aussi de l'accessibilité et de la confiance.

Les consommateurs ressentent l'insécurité à travers les prix et la disponibilité ; les agriculteurs la vivent à travers l'incertitude des revenus et l'exposition à des coûts qu'ils ne maîtrisent pas entièrement. Gérer ces tensions exige des réponses coordonnées tout au long de la chaîne de valeur.

Le commerce joue un rôle essentiel dans ce contexte. La relation agroalimentaire entre le Royaume-Uni et la France est ancienne et fortement complémentaire. Les producteurs français approvisionnent le Royaume-Uni en produits à forte valeur ajoutée, reflet des atouts agricoles de la France, tandis que les producteurs britanniques contribuent, avec des produits bien établis dans les secteurs des produits de la mer, de la viande et des produits laitiers, à la consommation et à la transformation en France. Ces flux ne sont pas accessoires : ils constituent un pan d'une économie alimentaire partagée, construite sur plusieurs décennies.

Depuis la reconfiguration des relations commerciales entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, cette relation a dû s'adapter à de nouvelles réalités administratives et réglementaires. Des certifications, inspections et procédures supplémentaires font désormais partie du fonctionnement quotidien des échanges. Pour de nombreuses entreprises, cela a nécessité des ajustements et des investissements. Pour certaines, notamment les plus petites structures et celles travaillant des produits périssables, cette complexité accrue a réduit les marges et limité la capacité à commercer.

Du point de vue de la sécurité alimentaire, l'enjeu ne réside pas dans l'existence de contrôles, mais dans leur fonctionnement. Des normes sanitaires, phytosanitaires et de bien-être animal élevées constituent un atout commun pour le Royaume-Uni et la France : elles soutiennent la confiance des consommateurs et protègent les systèmes de production contre les risques systémiques. Lorsque les cadres réglementaires sont prévisibles et bien alignés, ils renforcent la résilience en permettant aux chaînes d'approvisionnement de planifier, de s'adapter et de se remettre plus efficacement des chocs.

C'est pourquoi la coopération sur la mise en œuvre réglementaire, y compris sur les dispositifs SPS, est de plus en plus évoquée dans le paysage de la sécurité alimentaire. L'objectif n'est pas d'affaiblir les protections, mais de veiller à ce que les contrôles fonctionnent efficacement pour les autorités comme pour les opérateurs des deux côtés. Réduire les doublons, améliorer la prévisibilité et concentrer les ressources sur les risques réels renforce la capacité du système dans son ensemble. Pour les agriculteurs, vétérinaires, transformateurs et distributeurs des deux pays, cela se traduit par une confiance accrue plutôt que par un contrôle affaibli.





La Manche illustre clairement cette dynamique. Elle constitue l'un des principaux corridors alimentaires d'Europe, par lequel transitent, dans les deux sens, des marchandises sensibles au facteur temps et soumises à une réglementation stricte. Sa fiabilité est déterminante pour l'accès des consommateurs, les revenus agricoles et la résilience des systèmes de transformation et de distribution. Lorsque ce corridor fonctionne de manière fluide, il absorbe les tensions ailleurs dans le système. Lorsqu'il devient imprévisible, la pression s'accumule rapidement tout au long des chaînes d'approvisionnement.

À l'avenir, l'approche britannique de la sécurité alimentaire restera ancrée dans cette réalité européenne partagée. Sur le plan intérieur, elle continuera de mettre l'accent sur la productivité durable, l'innovation, la biosécurité et la transparence des risques. Cela inclut la contribution de l'AgriTech, de plus en plus intégrée au Royaume-Uni à la stratégie industrielle plus large qui fixe les priorités économiques pour la prochaine décennie, en raison de son rôle dans la croissance de la productivité, la résilience et la durabilité à long terme des systèmes essentiels. Sur le plan international, le Royaume-Uni privilégiera l'engagement sur les facteurs d'instabilité qu'aucun pays ne peut traiter seul : le changement climatique, les maladies, les conflits, la volatilité des marchés d'intrants et les perturbations commerciales soudaines.

Pour le Royaume-Uni et la France, l'enjeu n'est pas de substituer un modèle à un autre, mais de reconnaître que la résilience se construit plus efficacement lorsque des approches complémentaires se renforcent mutuellement. La sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, dans leur expression concrète, convergent vers un même objectif : un système alimentaire robuste, équitable et capable de résister à l'incertitude. Un système qui considère la sécurité alimentaire et la sécurité nationale comme indissociables.



Dans un monde où la volatilité tend à devenir la norme, la solidité de la sécurité alimentaire européenne dépendra de plus en plus de la capacité des systèmes voisins à coordonner leurs efforts, à maintenir des normes élevées et à assurer le bon fonctionnement des corridors alimentaires essentiels. Pour le Royaume-Uni, travailler aux côtés de la France au sein de ce système partagé n'est pas seulement avantageux : c'est un élément central de la résilience de nos deux pays.



Premier pays d'exportation pour Sodiaal, le Royaume-Uni est une destination éminemment stratégique où nous cumulons deux types d'activités. La première, via notre marque Yoplait qui nous permet, à travers notre gamme Petits Filous, d'occuper une place de leader du yaourt pour enfant. La deuxième, via nos activités 'Sodiaal Dairy International' (SDI) qui nous permettent d'exporter — à travers nos marques Entremont, Candia Professional ou Douceur de France — du fromage, du beurre, et de la crème à destination essentiellement des professionnels de la restauration. Au global, le Royaume-Uni représente en chiffre d'affaires 17 % des exportations de la Coopérative Sodiaal.

Importateur net de produits laitiers, le Royaume-Uni est un partenaire commercial historique pour Sodiaal. Nos produits, comme le Comté ou le Roquefort, restent plébiscités par des consommateurs à la recherche de produits de qualité et des savoir-faire du terroir français

Frédéric Chausson

*Directeur des Relations extérieures
et du Développement Durable, Sodiaal*





Vodafone est un fournisseur mondial de connectivité, et les partenariats sont au cœur de notre action. Ils favorisent le développement de l'écosystème numérique et contribuent à une Europe plus résiliente. En accord avec les objectifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique (FBCCI) et les valeurs partagées par nos deux pays, nous envisageons de réelles opportunités de collaboration, notamment dans le secteur agricole.

Prenons l'exemple de Vodafone IoT qui déploie des millions de cartes SIM sur des projets agricoles à travers le monde. En France, notre technologie accompagne les agriculteurs grâce à la télématique des machines agricoles, à la surveillance de l'alimentation animale, aux alertes de vêlage, au suivi environnemental, aux tests de qualité alimentaire, aux pièges connectés contre les rongeurs et à la réfrigération industrielle.

Ces innovations permettent une agriculture axée sur les données. Grâce à une connectivité continue, les agriculteurs accèdent en temps réel aux informations issues de capteurs, d'analyse proche infrarouge et de systèmes d'alimentation afin d'optimiser leurs opérations. Cela permet de réduire les coûts, d'augmenter la productivité et de renforcer la durabilité des équipements agricoles.

Ces données profitent également à des secteurs associés tels que la chaîne d'approvisionnement, la maintenance des équipements ou la transformation agroalimentaire. Des partenariats stratégiques, associés à des investissements dans les compétences européennes, sont essentiels pour bâtir une Europe souveraine, sûre et compétitive. Vodafone se réjouit de collaborer avec les membres de la FBCCI, les pouvoirs publics et d'autres partenaires pour concrétiser cette ambition.

Marika Auramo
CEO, Vodafone Business



Le Royaume-Uni et la France, leaders de l'AgriFoodTech

Marie-Cécile Damave

*Responsable Innovations et Affaires internationales
Agridées*

agriDées
DES IDEES POUR L'AGRICULTURE

Depuis une dizaine d'années, le secteur agricole et agroalimentaire se caractérise par un mouvement important de recherche-développement-innovation non seulement dans les grandes entreprises et dans les organismes publics de recherche, mais également dans les jeunes entreprises innovantes.

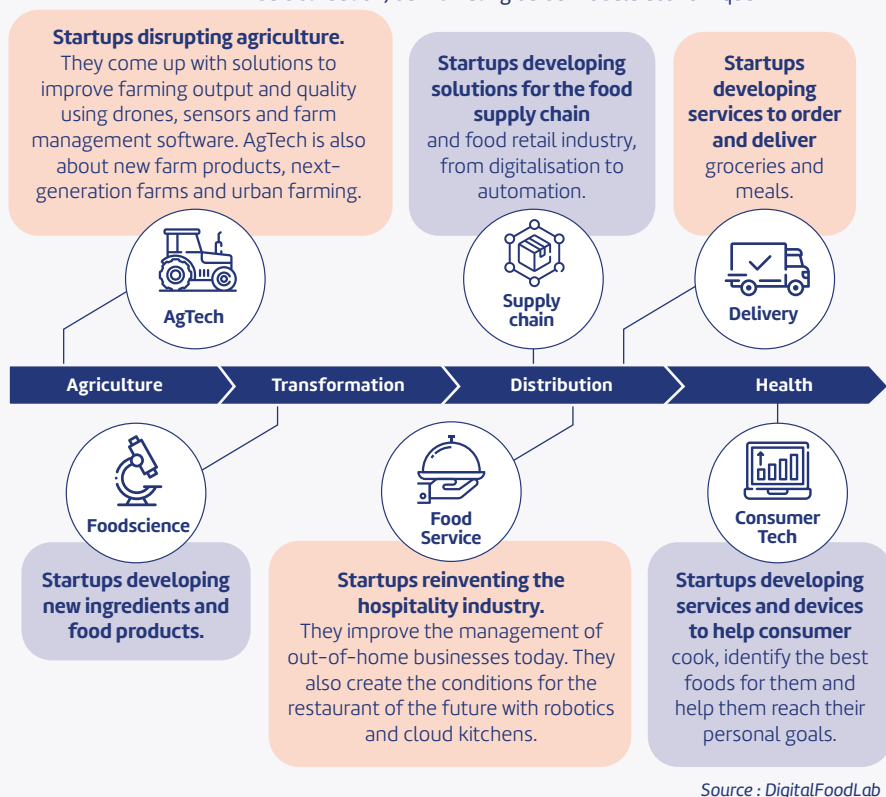
L'AgriFoodTech comprend des technologies diverses appliquées de l'amont à l'aval des filières et se déploie dans le monde entier. L'AgriTech (ou AgTech), au plus proche des agriculteurs, comprend les solutions pour améliorer la production agricole (biosolutions, solutions numériques de type logiciel de gestion de l'exploitation, capteurs, drones, robots, nouveaux produits agricoles et fermes verticales par exemple). La FoodTech comprend les solutions situées plus en aval de la chaîne de valeur : ingrédients et produits alimentaires innovants, digitalisation et automatisation de la chaîne d'approvisionnement et de la distribution, services de commande et de livraison de biens alimentaires et de repas, et technologies dédiées aux consommateurs (préparation des repas, alimentation personnalisée)¹.

¹ DigitalFoodLab (2025) *Investments, innovation hubs and trends report on the State of the European FoodTech ecosystem*

Figure 4

Qu'est ce que l'AgriFoodTech?

Définition de DigitalFoodLab : « La FoodTech est l'écosystème constitué de l'ensemble des entrepreneurs et des start-ups de l'agroalimentaire (de la production à la distribution) qui innove en matière de produits, de distribution, de marketing ou de modèle économique. »



En Europe, le Royaume-Uni et la France font partie des pays où ces investissements sont les plus dynamiques et les plus importants.

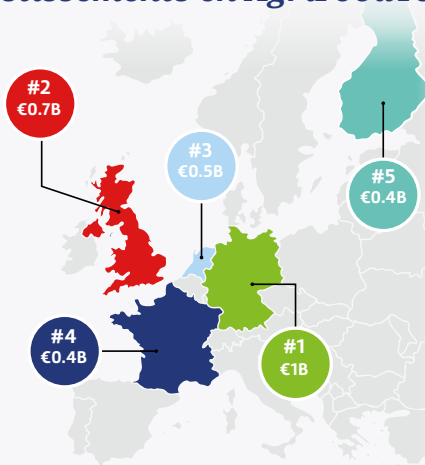
Au niveau mondial, les investissements dans les startups de l'AgriFoodTech varient entre 10 et 35 milliards de dollars depuis 2015, sauf un pic enregistré en 2021 à 56 milliards de dollars. Les investissements au niveau européen ont suivi ce mouvement, variant de 1 à 4 milliards d'euros et un pic en 2021 à 10 milliards d'euros.

En 2024, les investissements dans l'AgriFoodTech en Europe se sont élevés à 4,1 milliards d'euros, soit 28 % des investissements mondiaux estimés à 15 milliards de dollars². En Europe, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la France et la Finlande sont les cinq pays leaders de l'AgriFoodTech en Europe.

² AgFunder (2025) Global AgriFoodTech Investment report

Figure 5

Pays européens leaders des investissements en AgriFoodTech en 2024



Source : DigitalFoodLab

La répartition des financements diffère entre chaque pays. Au Royaume-Uni, les investissements se sont concentrés principalement sur les sciences de l'alimentation (36 %), les livraisons (30 %) et sur l'AgriTech (22 %) en 2024. En France, c'est l'AgriTech qui a attiré la majeure partie des investissements (44 %), suivie des sciences alimentaires (29 %) et des livraisons (13 %) en 2024.



La startup de l'AgriTech qui a réalisé la plus importante levée de fonds au Royaume-Uni en 2024 était GrowUp farms, avec 43 millions d'euros. Cette entreprise produit des salades en conditions contrôlées, sans pesticides, dans des fermes verticales implantées localement et utilisant des énergies renouvelables, tout au long de l'année.



La startup de l'AgriTech qui a mobilisé la plus grosse levée de fonds en France en 2024 est Elicit Plant, avec 45 millions d'euros. Elle développe des solutions avec une technologie basée sur les phytostérols d'origine naturelle pour aider les grandes cultures à résister aux périodes de manque d'eau jusqu'à la récolte.



Diversité des systèmes d'innovation

Ces dynamiques d'innovation sont possibles grâce à des écosystèmes d'innovation riches, structurés et ancrés dans les territoires, constituant un terreau fertile non seulement pour les startups, mais aussi pour les entreprises de plus grandes tailles, les organisations agricoles et les organismes publics de recherche, au plus près du terrain et des agriculteurs. En France, les pôles de compétitivité et d'innovation sont des écosystèmes essentiels à l'accompagnement, la mise en réseau d'entrepreneurs dynamiques, pour faire émerger, améliorer et tester des solutions innovantes et construire les partenariats de type privé-privé ou public-privé essentiels au déploiement de ces innovations. Citons par exemple en France Bioeconomy for Change (B4C), pôle de compétitivité spécialiste de la bioéconomie et catalyseur de l'innovation biosourcée et de son industrialisation dans les territoires. B4C accompagne le développement de procédés et de produits plus performants, moins polluants et moins toxiques.



Agridéés et l'ambassade du Royaume-Uni à Paris ont mobilisé ensemble les écosystèmes français et britanniques de la bioéconomie en mars 2018 en organisant conjointement la conférence « Innover pour le futur : la bioéconomie au Royaume-Uni et en France ». Ce moment correspondait en effet au lancement des stratégies nationales des deux pays pour la bioéconomie. À cette occasion, nous avons croisé les regards non seulement sur les orientations politiques, mais également sur les démarches d'entreprise et de R&D et innovation en matière d'économie biosourcée. Le pôle B4C (alors appelé IAR – Industrie et Agro-Ressources) faisait évidemment partie des organisations françaises représentées. Côté britannique, le Biorenewables Development Centre (BDC – Centre de développement des renouvelables biosourcés) était présent. Le BDC est un centre de R&D et de démonstration pour la bioraffinerie, visant à optimiser la valorisation de matières premières renouvelables et biosourcées pour la production de produits chimiques, de matériaux et de carburants.

Il existe bien d'autres écosystèmes d'innovation AgriTech en France et au Royaume-Uni. Citons par exemple AgrOnov, pôle d'innovation en agroécologie implanté à Dijon, AgrOnov est un exemple emblématique et fédérateur en Bourgogne-Franche-Comté (voir la contribution de sa Directrice Liselore Martin). Un autre exemple est le pôle d'innovation Terrasolis, implanté en Région Grand Est. Terrasolis accompagne la transition bas-carbone des acteurs du milieu agricole pour viser la neutralité carbone en 2050 avec des solutions concrètes et stratégiques pour le futur. Terrasolis et Agridéas ont organisé ensemble en juin 2025 la conférence « Bioéconomie territoriale, enjeux et réalités », mettant en avant un certain nombre d'initiatives innovantes de production d'énergies renouvelables, de biomatériaux et de services environnementaux grâce à l'engagement des agriculteurs et de leurs partenaires dans la bioéconomie.

L'AgriTech se manifeste au Royaume-Uni comme en France par le déploiement des technologies numériques en agriculture. Il y a dix ans déjà, Agridéas et l'ambassade du Royaume-Uni en France organisaient conjointement l'événement « Fermes du futur : big data et agriculture de précision », en octobre 2016. Les écosystèmes de l'AgriTech commençaient tout juste à se structurer, mais les centres AgriTech britanniques étaient déjà présents avec Agrimetrics (spécialisé dans les big data appliqués à l'agriculture) et Agri-EPI (agriculture de précision, robotique). Aujourd'hui, le UK AgriTech Centre est le centre d'innovation agricole qui accompagne les solutions commercialement viables et leur adoption, en collaboration avec les acteurs de la production agricole et alimentaire, les entreprises, les pouvoirs publics et des instituts de recherche de renommée mondiale pour accélérer les innovations de l'AgriFoodTech à impact.



Avec les contraintes géopolitiques, climatiques et économiques actuelles, la France comme le Royaume-Uni ont plus que jamais besoin de se mobiliser pour stimuler l'innovation en agriculture et dans toute la chaîne de valeur agro-industrielle afin de gagner en souveraineté alimentaire. Il en va également de la performance et de la résilience des agriculteurs, qui, en tant que chefs d'entreprise, doivent adopter des stratégies de long terme pour piloter leur exploitation. Mutualiser les atouts et les complémentarités technologiques de nos deux pays ne pourra que renforcer et souder durablement les acteurs d'écosystèmes déjà performants pour faire face à ces enjeux partagés.

L'apport des nouvelles technologies pour les collaborations de nos agricultures françaises et britanniques



Liselore Martin

Directrice d'AgrOnov, pôle d'innovation en agroécologie AgrOnov

Les enjeux agricoles de la France et du Royaume-Uni se recoupent sur l'adaptation au changement climatique, la réduction des intrants, l'environnement et la transformation des modèles économiques vis-à-vis des exploitations, et de leur taille critique. Si la France a toujours historiquement beaucoup exporté, le Royaume-Uni importe 40 % de son alimentation. La balance commerciale française est fragile et s'oriente vers un terrain déficitaire, comme le présentait AgriDées dans son analyse à l'automne 2025. Ceci rapproche également les enjeux entre les 2 pays. La complémentarité de nos agricultures est un levier évident pour relever collectivement ces défis.



Quelles forces peuvent être mises en commun pour relever les défis de l'agriculture ?

En tant que pôle d'innovation en agroécologie, dont le schéma est unique en France, associant un site et compétences de recherche et d'expérimentation, des acteurs du monde agricole et des entreprises innovantes, AgrOnov travaille, notamment, sur l'intérêt des nouvelles technologies pour les transitions agricoles. Allant de l'agriculture bas-carbone, aux biotechnologies pour la réduction des intrants et la préservation de la biodiversité, en passant par la compréhension du sol et la gestion de la ressource en eau, l'association a pour objectif d'accélérer les transitions agricoles en créant du lien entre besoin et compétences pour faire émerger des nouvelles solutions. AgrOnov connecte les écosystèmes au niveau régional, national et international.

Des écosystèmes structurés et puissants.

Les écosystèmes d'innovation sont un point commun entre la France et le Royaume-Uni, avec des acteurs engagés pour de mêmes objectifs, animés par des structures reconnues, et dont les actions sont soutenues par des politiques publiques.



La France a mis à l'honneur les pépites technologiques via la Mission French Tech et l'écosystème complet autour de l'accompagnement à destination des entrepreneurs français. Créée en 2013, la Mission French Tech est l'administration de l'État chargée de déployer les politiques publiques à destination des startups et de fédérer l'écosystème des startups françaises, en France et à l'international. Le terme French Tech désigne les startups et les acteurs qui les entourent. La French Tech apporte notamment des appels à projets et labellise des startups pour bénéficier d'accompagnement dédié, avec du financement. Avec plus de 245 startups accompagnées dans les programmes nationaux, et un écosystème AgriTech riche, les solutions innovantes technologiques déployées en France peuvent répondre, par exemple, aux besoins de traçabilité et sécurité alimentaire. FoodPilot, une entreprise dont la mission est de fournir une solution tout-en-un qui facilite la transition durable des entreprises du secteur agroalimentaire. Les données utilisées sont réelles et vérifiées pour garantir une approche précise et fiable, permettant aux utilisateurs de gérer efficacement leurs engagements environnementaux et sociaux, et avant tout, d'en évaluer les impacts.

L'écosystème français est également structuré pour rassembler les compétences de la robotique, tant sur les volets technologiques que réglementaires. Ce travail peut faire gagner un temps précieux vis-à-vis des enjeux de main-d'œuvre. L'association RobAgri, créée en 2017, est spécialisée sur ce sujet et a créé le FIRA, Forum International de la Robotique Agricole en 2016. Depuis, c'est l'association GOFAR qui a repris l'organisation de ce forum, et bien plus. GOFAR vise à promouvoir et développer la filière robotique agricole à l'international pour répondre à un besoin de visibilité et de mise en relation en réelle croissance de la filière robotique agricole. L'entreprise Syletkis est un bon exemple, ayant développé un robot de récolte des asperges, avec l'intégration de la technologie FANUC, leader de la robotique industrielle. Qualité de production avec une détection des asperges prêtes à récolter et en réponse aux enjeux de la main-d'œuvre, Syletkis participe à une relocalisation des productions maraîchères.



Le Royaume-Uni investit fortement dans les technologies modernes et développe des solutions avancées (genome editing, bio-intrants), et possède une industrie agricole biotech solide qui peut également nourrir les travaux de recherche en France. Quand on connaît le temps long de développement d'une biosolution pour arriver sur le marché, les collaborations sur cette activité seraient gagnantes.

Si le Royaume-Uni est un pays fort dans les biotechnologies, la France peut apporter un terrain d'expérimentation de premier choix, structuré avec des acteurs compétents et possédant des références valorisables sur des données de territoires très variées. Cela en fait la richesse pour la transition agroécologique. Les climats différents entre les 2 territoires sont également un point d'intérêt majeur pour le partage des résultats d'expérimentation, et de données. Quand le Sud de la France peut nourrir les situations de sécheresse, le Royaume-Uni peut apporter des clés pour la résistance aux maladies dans des conditions de forte humidité.

Collaborations publics-privés et technologies au service de la souveraineté des territoires.

La collaboration entre acteurs publics et acteurs privés est aussi fonctionnelle en France qu'en Royaume-Uni. Prenons aussi l'exemple du projet Hydroglen, développé en Écosse, dans lequel interviennent l'entreprise *Water to Water* et *The James Hutton Institute* pour les services scientifiques. Ce projet a été soutenu en 2022 par le Fond du Gouvernement Écossais pour une Transition Juste. Il s'agit de créer des « Hydrogen hubs » grâce aux zones rurales et exploitations agricoles. En réduisant leur dépendance à l'égard du réseau électrique, les zones agricoles et rurales seront plus à même de faire face à la volatilité des prix de l'énergie, aux coupures et aux pénuries potentielles. Ceci vise un impact très positif sur la sécurité alimentaire au Royaume-Uni. C'est un pilote grandeur nature qui peut alimenter les réflexions et les projets de décarbonation des secteurs agricole et alimentaire en France. Par ailleurs, AgrOnov travaille justement sur l'étude de faisabilité d'un tel système en Région Bourgogne-Franche-Comté par rapport aux consommations énergétiques des fermes, et leurs installations d'énergie renouvelables. Dans ce projet, on retrouve l'institut technique de l'Élevage, IDELE, et Water-To-Water, un bel exemple de collaboration publique privée entre la France et le Royaume-Uni.

Les solutions d'intelligence artificielle, pour évaluer l'impact d'un tel projet sur la biodiversité sont utilisées par les bureaux d'études en France et encore une fois, on comprend aisément les intérêts des collaborations, d'autant que ce type de projet pourra se multiplier plus rapidement en Royaume-Uni, une fois les résultats du pilote obtenus. L'intelligence artificielle avance rapidement et ces technologies sont de forts intérêts pour évaluer les impacts d'un choix avant de le mettre en œuvre concrètement sur le terrain, dans un schéma de jumeaux numériques. C'est précieux pour l'agriculture et annuler complètement l'effet prise de risque. Netcarbon est capable de simuler l'intérêt des infrastructures agroécologiques pour le stockage de carbone dans les parcelles agricoles, mais également pour l'aménagement des territoires, des communes et les choix d'infrastructures. Cela répond aux enjeux de biodiversité, biosécurité et surtout à l'enjeu de simuler pour faire un choix éclairé, valable sur le long terme. C'est une technologie qui a un potentiel important en Royaume-Uni, où la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité.

Synergies dans les filières viticoles et animales.

Si on analyse maintenant les connexions possibles par filière, on observe un gain important de la filière viticole du Royaume-Uni. D'après une étude de Business France (juillet 2024), : « en 2022, le Royaume-Uni a produit 8,3 millions de bouteilles de vin pétillant et 3,9 millions de vin tranquille, pour un total de 12,2 millions de bouteilles, témoignant de la croissance rapide du secteur viticole (+40% depuis 2020). De plus, les prévisions sont prometteuses, car on estime que la production de vin en Grande-Bretagne devrait atteindre entre 25 et 29 millions de bouteilles d'ici 2032 ».



Le climat étant capricieux, les technologies de protection du vignoble déjà éprouvées en France ont un avenir prometteur au Royaume-Uni. BIENESIS, par exemple vient d'être récompensé au CES de Las Vegas en 2025 par le Best Innovation Award, plus haute distinction de la catégorie FoodTech / AgriTech. La recherche des cépages résistants et les caractéristiques génomiques des plants de vigne peuvent accélérer les résultats positifs sur le terrain.

Dans la filière élevage, le Royaume-Uni se distingue par son cheptel ovin, et les réflexions sur l'autonomie protéique des élevages peuvent se regrouper et être partagées, notamment avec les semences fourragères, leur adaptation au climat, voire avec le déploiement de l'agrovoltaïsme. La polyculture élevage est un des leviers les plus impactants pour la transition agroécologique ; si les expériences étaient partagées. Sur l'enjeu du bien-être animal, qui est aussi en lien avec la biosécurité, la qualité et la quantité des productions, la France n'est pas en reste d'avancées. Prenons Obione, une entreprise experte de la santé, de la nutrition, du bien-être et du management des animaux qu'ils soient d'élevage ou de compagnie, Obione est reconnu pour la qualité de ses prestations, de ses formations, de ses interventions en élevage et de ses produits mais aussi pour son expertise au service d'un élevage « heureux » à travers ses actions autour de sa démarche « Happy ». Pour la sécurité alimentaire des produits laitiers, les normes de qualité sont nombreuses et garantissent une hygiène nécessaire. L'entreprise DELIN, en Côte d'Or, est orientée production et rémunère davantage les éleveurs, un revenu décent, qui permet aussi d'investir dans des outils innovants pour détecter les anomalies dans la production de l'exploitation, comme les outils d'analyse directement associés aux robots de traite. Une meilleure gestion sanitaire limite le recours aux antibiotiques, enjeu crucial pour la santé publique.

Enfin, et c'est vrai dans toutes les filières agricoles, le succès du schéma des appellations d'origine contrôlée, pourrait aussi être un point de connexion intéressant pour assurer la sécurité alimentaire, et les nouvelles technologies apportent des automatisations dans les contrôles et les suivis.



En conclusion, on peut noter que La France étant fournisseur du Royaume-Uni, les nouvelles technologies utilisées en agriculture sur notre territoire vont de fait participer à l'enjeu de sécurité et transparence auprès des pays importateurs. Les collaborations entre les 2 pays pourront être source de nombreuses opportunités pour répondre ensemble aux défis de l'adaptation au changement climatique par le partage d'expérience et des résultats, et donc des données, des outils et nouvelles technologies communes utilisées, et enfin, les schémas organisationnels des acteurs ou des accompagnements mis en place.





Vision d'Orange et retour d'expérience sur la smart agriculture dans le cadre d'Agridées

Orange, en tant qu'acteur clé de la transformation numérique, soutient l'innovation dans l'agriculture portée par l'initiative Agridées. La smart agriculture, intégrée dans cette démarche, permet d'optimiser la gestion des ressources, d'accroître la productivité et de renforcer la durabilité. Les améliorations techniques, telles que la conduite de machines de précision, l'usage de drones et de robots, contribuent à améliorer les conditions de travail et la qualité des productions. La progression des échanges de données tout au long de la chaîne de valeur, soutenue par les réformes européennes et nationales, renforce la confiance et la transparence dans les échanges agricoles.

Sur le plan européen, la France partage des enjeux communs liés à la souveraineté alimentaire, face aux défis climatiques et démographiques. Les échanges commerciaux dans le secteur agroalimentaire sont en croissance, mais nécessitent des solutions innovantes pour garantir la sécurité alimentaire. L'AgriTech, avec ses solutions en IA, connectivité hybride et gestion sécurisée des données, joue un rôle essentiel pour renforcer la résilience des filières agricoles.

Orange Business s'engage à accompagner ces secteurs en proposant des solutions technologiques respectant les règles de sécurité, de souveraineté et de confiance. La collaboration public-privé, soutenue par l'innovation, est essentielle pour bâtir un avenir agricole durable, compétitif et souverain.

Mathias Herman

Responsable smart agriculture, Orange Business



Contributeurs

Quentin Mathieu

Responsable Entreprises et Prospective économique, Agridées

Noam Gamondes

Business development project Manager, Getlink

Ged Manning

Conseiller pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, British Embassy Paris

Marie-Cécile Damave

Responsable Innovations et Affaires internationales, Agridées

Liselore Martin

Directrice d'AgrOnov, pôle d'innovation en agroécologie, AgrOnov

Co-présidé par

Olivier Campenon

Chairman, The Cross-Channel Institute

Charles Meaudre

Président, Agridées

Directeurs de la publication

Catherine Le Yaouanc OBE

Directeur général, Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique

Jean-Baptiste Millard

Délégué général, Agridées

Coordination

Jérôme Testut

*Head of Communications, Marketing & Partnerships,
Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique*

Cette analyse sectorielle dédiée à la Souveraineté Alimentaire en France et au Royaume-Uni est une publication du Cross-Channel Institute, think tank de la Franco-British Chamber et Agridées, think tank de l'entreprise agricole.

Les opinions et les interprétations contenues dans ce rapport sont exclusivement et uniquement celles de la Franco-British Chamber, d'Agridées et de leurs contributeurs.

Cross-Channel Institute

c/o Franco-British Chamber
22 rue de Londres - 75009 Paris
+33 (0) 1 53 30 81 30
information@francobritishchamber.com
www.crosschannelinstitute.com

Linkedin : Cross-Channel Institute
X : @CrossCIstitute
Instagram : crosschannelinstitute
Facebook : Cross-Channel Institute

Agridées

8 rue d'Athènes 75009 Paris
+33 (0) 1 44 53 15 15
contact@agridees.com
www.agridees.com

Linkedin : fr.linkedin.com/company/agridees
Youtube : www.youtube.com/agridees

